



Cour de France.fr / Individus, familles, groupes / Familles / Etudes modernes / Les ducs de Bourbon (de Louis II au connétable de Bourbon) : leurs pouvoirs et leur pouvoir

**André Leguai**

## **Les ducs de Bourbon (de Louis II au connétable de Bourbon) : leurs pouvoirs et leur pouvoir**

Article. Source : Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public

**Leguai, André, "Les ducs de Bourbon (de Louis II au connétable de Bourbon) : leurs pouvoirs et leur pouvoir", dans Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 23e congrès, Brest, 1992, Les princes et le pouvoir au Moyen Age, pp. 211-228.**

### **Extrait de l'article**

Trois remarques préalables s'imposent :

1. Louis II a été le troisième duc de Bourbon. Pourtant il est le premier que l'on peut considérer comme un prince ; le grand seigneur se fait prince.

2. Dans les ouvrages que j'ai écrits ou dirigés sur l'Histoire du Bourbonnais, j'ai toujours considéré que le Moyen Age en Bourbonnais se prolongeait jusqu'aux années 1523 (fuite du connétable) -1527 (mort du connétable). Le connétable de Bourbon est un prince médiéval.

Cela pouvait paraître original, il y a plus de trente ans, à une époque où certains modernistes (dont Leroy-Ladurie s'est fait l'héritier) envisageaient de rattacher le XVe siècle à l'époque moderne. Cela ne l'est plus aujourd'hui. L'ouvrage d'ensemble, dirigé par Robert Fossier, fixe à 1520 la fin du Moyen Age. Bartolomé Bennassar, de son côté, considère que 1492 est une date symbolique mais que la rupture se situe dans les années 1520.

3. On emploie fréquemment le mot État qui n'était pas utilisé à l'époque, pour désigner les entités qui ont, à leur tête, un prince. Ce n'est pas un historien local mais un médiéviste de grande réputation, Edouard Perroy, qui a, le premier utilisé l'expression l'État bourbonnais. Mais l'État bourbonnais a été certainement le plus fragile, le plus artificiel de tous les États princiers. C'est lui pourtant qui a survécu le plus longtemps, si l'on excepte, bien entendu, le Béarn favorisé par sa position géographique et qui, au fond, ne gênait personne. Pourtant l'État bourbonnais, sans être pour les rois successifs un sujet d'inquiétude comparable à celui que leur provoquaient l'État bourguignon et l'État breton, a fait l'objet de leur méfiance et de leur vigilance. Sous Charles VII l'armée royale a réagi, rapidement et efficacement, aussi bien lors du complot princier de 1437, auquel participait le duc de Bourbon et qui se termina par la fuite précipitée du mercenaire au service des princes, Rodrigue de Villandrando, que lors de la Praguerie. Louis XI, lorsque le danger bourguignon est écarté, s'efforce de démembrer l'État bourbonnais en favorisant Pierre de Beaujeu, son gendre, au détriment du duc de Bourbon, Jean II, frère aîné de Pierre. Si l'État bourbonnais a obtenu un sursis c'est parce que pendant plusieurs années, Pierre de Beaujeu, qui deviendra le duc Pierre II, et Anne, son épouse, ont dirigé, à la fois, l'État bourbonnais et les affaires du royaume. Le conflit entre le roi et le prince qui est à la tête des possessions bourbonnaises a repris, de plus belle, sous François Ier.

[Lire la suite \(Persée\)](#)